

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le Cercle de l'Harmonie, créé en 1890, **a donc fêté ses 130 ans il y a peu.** Il est devenu une association loi 1901 en 1913.

Cette association a été et est encore un incontournable de la vie citoyenne de la Ville d'Aubagne et des villes alentours depuis de nombreuses générations. La plus vieille association d'Aubagne a donc dû évoluer et se transformer pour répondre aux nouveaux enjeux de l'Économie Sociale et Solidaire. En effet avec la baisse des subventions généralisées, les établissements socio-culturels doivent répondre à des nouveaux défis, à des nouvelles formes de financements et à des nouveaux besoins d'organisation et d'autonomie.

Un nouveau projet est née en 2017 :

Le Cercle devait s'ouvrir plus vers l'extérieur tout en gardant son identité provençale et populaire.

Nous avons misé sur la Culture et l'Éducation Populaire.

Il était nécessaire de rationaliser la gestion en minimisant les coûts et en allant chercher de nouvelles formes de financements.

L'association a pérennisé un poste de chargé de développement diplômé afin de travailler sur plusieurs axes et 2 volets principaux.

Depuis 2017 le projet à grandi et l'équipe actuelle du conseil d'administration à décider de reconduire ce projet jusqu'en 2023 et ce malgré la crise de la COVID qui à impacter durement le fonctionnement de la structure.



A - PÉRENNISATION FINANCIÈRE DE LA STRUCTURE.

Le Cercle de l'Harmonie a d'abord travaillé sur ses activités économiques qu'il a fallu rationaliser et rendre viables, c'est à dire équilibrer les dépenses et les recettes. Le Cercle de l'Harmonie peut heureusement compter sur ses atouts : une buvette et de nombreux espaces dont il est propriétaire.

1) Rationalisation de l'activité économique :

Après une période d'étude et d'analyse de gestion, nous avons procédé à différents ajustements : Rééquilibrage des prix avec calcul de marge et changement de fournisseurs, modification des horaires, **embauche et formation de personnels qualifiés et compétents.**

Grâce au dispositif Ardan du CNAM et à un financement du pôle emploi, un salarié a pu bénéficier d'une formation en gestion de niveau 3 qui s'est terminée en Mars 2018. Nous avons pu requalifier cet employé en agent de maîtrise dont le poste est « Chargé de projets culturels et associatifs ». Actuellement nous employons 2 personnes en CDI et une en CDD.

L'Activité et les recettes sont en augmentation significatives depuis 2017. De nombreux travaux de mise en conformité et d'investissements nécessaires à l'entretien et la mise en valeur du bâtiment ont également été effectués. Actuellement, l'activité se pratique en bonne intelligence tout en gardant une meilleure qualité de service, de meilleurs produits et des prix plus bas que dans les autres établissements aubagnais.

En 2020, la crise sanitaire et sociale a grandement impactés les entreprises du secteur de la restauration et du spectacle vivant. Le Cercle de l'Harmonie n'en fait pas exception. Grâce aux aides de l'État et de la Région, au dévouement et à la générosité de nos adhérent-e-s et bénévoles, nous avons réussi à maintenir le Cercle ouvert. Malgré cela nous avons dû nous séparer d'un employé, (non renouvellement de contrat) et par conséquence baisser notre fréquence d'ouverture (fermeture lundi et mardi).

Actuellement, cette volonté de rationaliser l'activité perdure et Il est en projet de développer des outils de gestion du personnel plus performants ainsi que d'affilier le Cercle de l'Harmonie à la convention collective du spectacle vivant privé. Il est également en réflexion des stratégies d'embauche et d'augmentation de la masse salariale afin de répondre aux besoins en personnel. Les dispositifs d'aides comme l'embauche de service civique et de contrats aidés et/ou de stagiaires de la formation professionnelle sont également étudiés pour répondre aux besoins d'ouverture et d'activité des adhérent-e-s. Cela permettra également d'équilibrer un peu plus la balance entre bénévolat, employés professionnels et personnel en formation.

L'ensemble de ces changements ont été et resteront effectués en cohérence avec les valeurs du Cercle de l'harmonie, il n'était pas question de faire ces efforts contre des principes humanistes du Cercle.

La crise sanitaire arrive à sa fin et elle laisse notre structure est donc toujours en position de fragilité. Nous aurons en 2021 plus que jamais besoin de soutien pour affirmer notre projet.

2) Mise en valeur du patrimoine :

L'association est propriétaire de 1000m² de bâtiment dont une partie était inutilisée ou non valorisée. De nombreux travaux et investissements ont été réalisés pour l'avenir : Création de plusieurs appartements étudiants, insonorisation, mise en conformité, rénovation de la cuisine et de bureaux, réfections, plomberie, chauffage...

Nous avons mis en place une charte d'utilisation des locaux pour les associations afin qu'elles utilisent les locaux et participent intelligemment à leur entretien. Nous avons organisé des consultations auprès de l'ensemble des usagers, y compris associatifs et collectifs, pour une meilleure mise en valeur du lieu et de son utilisation.

L'ensemble de ces efforts nous permettent également, de faire de la location de salles aux partenaires et aux adhérents, à des sommes avantageuses pour eux, toujours dans l'optique de leur permettre de créer de la vie et des rencontres. Les partenaires associatifs et professionnels sont régulièrement consultés à ce sujet.

Afin de permettre l'entretien régulier du bâtiment, une commission patrimoine bénévole a été créée. Il reste aujourd'hui une partie des locaux qui pourraient encore être mis à profit notamment des bureaux et petits espaces de rangement à optimiser. Il existe de nombreuses demandes à ce sujet. Cette commission pourra également réfléchir à des propositions dans ce sens.

3) Changement de direction

Depuis maintenant plus de 4 ans, l'association cherche à se recentrer sur ses objectifs de base, présents au fondement de sa création à savoir : **les activités sociales, culturelles et de loisirs**. Cette partie de l'activité est primordiale mais est la moins lucrative. Elle ne peut pas être financée en totalité par l'activité « économique » (les recettes de la buvette, des locations de salles ou de billetterie). C'est donc pour cette raison que le Cercle de l'Harmonie se tourne vers des solutions de financements telles que le mécénat, le sponsoring et les subventions publiques.

Afin de parvenir à ce résultat il était nécessaire de fournir de nombreux efforts. En effet notre activité étant assimilée administrativement à un simple débit de boisson, il a fallu effectuer de nombreuses démarches. Nous avons demandé et obtenu la licence entrepreneur du Spectacle. Nous nous sommes remis à jour avec la médecine du travail, l'URSSAF, la SACEM, la SACD etc.

Nous avons également travaillé conjointement avec un cabinet comptable afin que nos autres types de produits (billetterie, location, restauration, dons) soient valorisés comptablement et correctement enregistrés fiscalement.

Grâce à ce travail nous avons déjà obtenu plusieurs aides comme le « Fond de Développement de la Vie Associative » qui nous a aidé au titre de la formation des bénévoles. Et le Département des Bouches du Rhône qui nous a aidé à l'investissement et au fonctionnement en 2020.

Cela nous encourage donc à développer le projet dans ce sens. Nous souhaitons que le Cercle soit identifié par les habitants et les institutions comme étant **un lieu de vie ouvert à toutes et à tous où chacune et chacun pourra trouver son bonheur quel que soit son âge, son genre, son ethnie d'origine, son origine sociale ou son orientation sexuelle, religieuse ou politique**.

B- LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

1) Favoriser l'accès à la Culture :

Le Cercle de l'Harmonie met en place de nombreuses actions afin de permettre à ses usagers d'avoir accès gratuitement ou, à des tarifs accessibles à différentes formes d'expression culturelle.

Ce volet de l'activité de l'association a rencontré une grande réussite ces dernières années. Qu'il s'agisse des **expositions et vernissages, des programmes littéraires, des spectacles vivants, des rencontres musicales ou encore des propositions festives**, ces propositions ont brillé par **leur nombre, leur diversité et leur qualité**.

Ces activités sont portées par une commission Loisir et Culture composée de bénévoles, d'artistes amateurs et semi professionnels, de compagnies et d'associations partenaires.

Nous espérons continuer à faire perdurer cette belle dynamique culturelle tout en renouvelant également les participants à la commission.



Nous aimerions mettre l'accent sur la valorisation du **travail de création artistique** que cela soit en audiovisuel ou en spectacle vivant. Nous allons donc travailler sur l'accueil de **tournages** (studio clip ou courts métrages) ainsi que le travail de **résidence** de compagnie. Cela passe également par des cours et des ateliers destinés à la pratique amateur ou à de jeunes élèves.

Nous organisons des actions culturelles atypiques en cherchant par exemple à **impliquer le public, à le rendre acteur des événements**. Nous cherchons également à **croiser les publics** en organisant par exemple des vernissages juste après des concours de pétanque ou des repas spectacle...

Les fêtes populaires rencontrent également un grand succès depuis plusieurs saisons. En effet, mettre en place un **espace extérieur avec repas et musique** à certaines occasions génère une ferveur populaire indéniable. Le succès des manifestations comme la fête de la musique, la sardinade, ou plus récemment la « Fringale festival » nous pousse à travailler avec les services municipaux et les commerces alentours pour proposer de nouveau ce type d'animations familiales et conviviales. De plus ce type d'événements aide les habitants du quartier à identifier les activités de l'association dont beaucoup ignorent encore la réalité des actions menées.



2) Créer un espace de ressources pour les associations :

Les associations et structures de l'Économie Sociale et solidaire de la région d'Aubagne ont besoin de lieux et d'espaces tel que le notre. En témoigne le fait qu'en 2017 elles étaient 14 à être adhérentes au dispositif, **fin 2020 elles sont 29 à avoir renouvelées leur engagement**. Nous appelons ces structures « les partenaires ». Ces derniers, peuvent jouir de **2 salles pour leurs réunions et leurs activités, de plusieurs bureaux, de petits espaces de stockage** et ce pour la modique somme de 60 euros annuel.

Nous avons observé en moyenne sur l'année 2020 (sans compter la période de confinement) une moyenne de **quatre réunions hebdomadaires**. Quatre associations viennent occuper les locaux afin d'y tenir des **activités ou ateliers avec leurs adhérents de manière également hebdomadaires** : Les Zimprobaganais le mercredi, Wolfram & Art le mardi, Ludik Attitude le vendredi, la Boule Harmonieuse entre une et deux fois par semaine). Les associations et adhérent-e-s peuvent utiliser l'**imprimante** et imprimer leurs documents à prix libre si besoin. (A3 / A4 couleur / scanner etc...). elles disposent également de la visibilité en pouvant afficher et diffuser leurs activités sur place et via internet.

Une « **plateforme de mutualisation** » existe et se développe peu à peu. Elle concerne le matériel (tables, chaises, ustensiles de cuisine, friteuse, frigo, sono, lumières...) mais aussi les compétences. Il est proposé aux partenaires adhérents des sessions de formation, de la mutualisation de matériel et de compétences (notamment au niveau de la réalisation de support promotionnel tel que les affiches et flyers ou encore une aide sur le community management et les réseaux sociaux, la gestion de l'outil informatique, d'internet et la numérisation des documents administratifs et le fonctionnement de la buvette). Un comité représentatif de chaque organisation est chargé de travailler sur les besoins et les demandes des partenaires.

Nous avons investi afin de nous équiper en matériel (tables, lumières, praticables pour scène, système de sonorisation...) Nous avons remis au normes les installations électriques, gaz et équipement de sécurité incendie. Nous somme en train de nous mettre aux normes d'accès handicapés.

3) Lutter contre l'isolement et proposer des activités de loisirs accessibles :

Le Cercle de l'Harmonie est un lieu identifié par ses adhérent-e-s, bien plus qu'une buvette, on s'y retrouve (presque) tous les jours afin de discuter, lire le journal, jouer aux cartes, regarder les grands événements sportifs et d'actualité, aller aux toilettes, partager un repas...

Autrefois, l'ensemble de ces services et loisirs étaient **proposés quotidiennement et gratuitement** aux adhérents de 8h30 à 19h30 et sans obligation de consommation. Ouverture le dimanche de 9h à 13h. Face aux difficultés financières il nous est apparu impossible de rester ouvert aux heures non productives. Nous avons commencé à fermer entre midi et deux en 2019 puis en 2020 suite au confinement et à la crise économique liée au COVID 19 nous nous sommes séparés d'un employé supplémentaire (barman). Comme il était impossible de combler les manques par le bénévolat nous avons dû prendre la difficile décision de fermer deux jours dans la semaine (lundi et mardi).

Entre les concours de pétanque, les lotos, les soirées jeux et les manifestations culturelles, ce n'est pas moins de **300 activités par an** qui sont proposées aux adhérent-e-s et aux habitant-e-s du quartier. Activités familiales, sportives, repas conviviaux, divertissements, il y en a pour toutes et tous, tous les âges et toutes les origines sociales et culturelles.

En 2021 c'est la création d'une **commission lien avec le territoire** et la mise en place d'un projet de **soutien aux pratiques numériques** prévu pour Septembre. Ces deux dispositifs ont pour objectif de renforcer l'encrage du Cercle dans son territoire et la participation des habitant-e-s.

Vivre Ensemble et croisement des publics sont les maîtres mots du Cercle de l'Harmonie qui grâce à un **conventionnement avec la Ligue de l'Enseignement** à pu recruter un **volontaire en service civique** afin de développer et d'approfondir le lien avec le public et entre les publics.



4) Venir en aide aux publics en difficulté et améliorer l'impact social de la structure :

Le Cercle de l'Harmonie depuis **130 ans** veille au bien-être de ses adhérent-e-s, aujourd'hui plus que jamais, il est important de mettre en place des dispositifs d'accompagnements visant à apporter du soutien aux personnes les plus en difficultés.

Nous avons intenté une procédure pour monter un Espace de Vie Sociale avec les intervenant de la CAF et d'autres associations locales. Malheureusement l'approche des élections et le manque de concertation locales ont fait échouer le projet. L'idée n'est pas abandonnée même si la dynamique est difficile à relancer.

Nous continuons nos actions en direction des publics en difficultés. Des actions de solidarité ont eu lieu à la suite de la crise du Covid (collecte alimentaire, collecte de vêtements...). Nous essayons plus que jamais de mettre en place **une permanence d'aide au numérique**. Nous avons reçu dans ce sens de nombreuses demandes. Le projet devrait se réaliser mais nous manquons de moyens.

D'autres projets perdurent :

Permanences juridiques bi-hebdomadaires, avec l'aide des animateurs de la Bourse du Travail.

Le Bureau de l'association décide ponctuellement d'offrir les cartes d'adhérents aux familles qui sont en difficulté financière afin qu'elles puissent avoir accès au lieu et aux activités sans avoir besoin de s'acquitter de la cotisation. (une dizaine de cartes en 2020).



Le Cercle de l'Harmonie en chiffres :

Année de création : 1890

Nombre de membre du CA : 23

Nombre de membre du bureau : 7

Nombre d'adhérents : 383

Nombre de bénévoles : 50

Salariés consacrés à l'activité culturelle : 1+1service civique

Nombre de collectifs participants : 29

Nombre d'événements annuels: 160 manifestations + 250 activités.

Nombre d'activités hebdomadaires : 9

Nombre de personnes touchées par les actions : 18000 par ans